

Plan National d'Adaptation du Changement Climatique Contribution CGT Janvier 2025



Attendu depuis fin 2023, le ministère chargé de la transition écologique a publié le 10 mars 2025 le 3ème Plan national pour l'adaptation au changement climatique (PNACC). Ce plan se base sur une trajectoire de réchauffement de référence (TRACC) de +4 °C en 2100, pour l'adaptation au changement climatique.

Il est structuré autour de 5 axes et 52 mesures :

- Protéger la population
- Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels
- Adapter les activités humaines
- Protéger notre patrimoine naturel et culturel
- Mobiliser les forces vives de la Nation pour réussir l'adaptation au changement climatique

Dans le cadre de la concertation publique préalable, la CGT a apporté une contribution étayée pointant des axes d'améliorations au projet de PNACC (cf.PJ).

Au final, le PNACC-3 adopté par le gouvernement s'avère peu ambitieux, peu contraignant, sans les moyens et financements suffisants et court termiste.

« En plus d'être dépourvu d'objectifs ambitieux, ce PNACC prévoit de financer les politiques d'adaptation avec des fonds qu'il vient tout juste de supprimer, comme la coupe dans le Fonds vert », souligne Oxfam sur ses réseaux sociaux, en dénonçant un « bricolage budgétaire aberrant ».

A titre d'exemple, le PNACC prévoit la création d'une mission d'adaptation qui mobilisera l'ensemble des agences de l'État (Ademe, Cerema, Météo-France, OFB...) pour accompagner 100 communes tests dans leur adaptation. Or, Adèle Tanguy chercheuse à l'IDDRI rappelle que les financements de ces agences ont été réduits : *« On se retrouve à faire plus, avec moins d'argent, c'est inquiétant sur la qualité du service. »*

- ➔ Pour la CGT, de trop nombreuses mesures du PNACC-3 sont extrêmement floues pour sortir des intentions et renforcer la résilience des territoires, protéger la population, les travailleurs, face aux risques climatiques.
- ➔ La CGT reste mobilisée pour faire évoluer le PNACC et obtenir les financements nécessaires pour l'application des mesures retenues, le bon fonctionnement des agences de l'état, et des collectivités territoriales acteurs essentiels en territoire.